

**COMMUNE DE MONTIGNAC-CHARENTE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

Membres en exercice	15
Membres présents ou représentés	12
Pouvoirs	0
Votants	12
Date de convocation	3 juillet 2020

Le dix juillet deux mil vingt à onze heures, les membres du conseil municipal de la commune de MONTIGNAC-CHARENTE se sont réunis dans la salle du conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Présents ou représentés :** ALLEAU Patrick, BARREAUX Bernadette, BRILLANCEAU Matthias, CHABAUTY James, COMTE Joël, GIN Anne-Marie, MAURIN Nathalie, PAILLOUX Danièle, RAINETEAU Jean, ROULAUD Jean-Jacques, VILLENEUVE Jordan, VUAILLET Laurent

**Excusés :** LERICHE Benoît, BOURDIN-FAUSSEREAU Philippe, ESCHYLE Jonathan

**Secrétaire :** Bernadette BARREAUX est désignée secrétaire de séance.

**Délibération n°57 – 10.07.2020 : Elections des délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020**

Monsieur le maire rappelle que les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2020. Lors de ces élections, voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par le conseil municipal. Pour la commune de MONTIGNAC-CHARENTE, il y a lieu de désigner trois titulaires et trois suppléants.

Monsieur le maire donne la liste des candidatures :

**Délégué titulaire :**

- James CHABAUTY
- Matthias BRILLANCEAU
- Philippe BOURDIN-FAUSSEREAU

**Délégués suppléants :**

- Bernadette BARREAUX
- Anne-Marie GIN
- Nathalie MAURIN

Il est procédé au vote.

**Délégués titulaires :**

- James CHABAUTY : 11 voix
- Matthias BRILLANCEAU : 11 voix
- Philippe BOURDIN-FAUSSEREAU : 11 voix

La majorité absolue étant de six voix, James CHABAUTY est élu au 1<sup>er</sup> tour.

La majorité absolue étant de six voix, Matthias BRILLANCEAU est élu au 1<sup>er</sup> tour.

La majorité absolue étant de six voix, Philippe BOURDIN-FAUSSEREAU est élu au 1<sup>er</sup> tour.

**Délégués suppléants :**

- Bernadette BARREAUX : 12 voix
- Anne-Marie GIN : 12 voix

– Nathalie MAURIN : 12 voix

La majorité absolue étant de sept voix, Bernadette BARREAUX est élue au 1<sup>er</sup> tour.

La majorité absolue étant de sept voix, Anne-Marie GIN est élue au 1<sup>er</sup> tour.

La majorité absolue étant de sept voix, Nathalie MAURIN est élue au 1<sup>er</sup> tour.

Les délégués déclarent accepter leur mandat.

Monsieur le maire lève la séance à 12h00.